

LES CENTRES DE FORMATION GNFA



GNFA
FORMER POUR TRANSFORMER

RECRUTEZ VOTRE FUTUR·E

TECHNICIEN·NE EXPERT·E APRÈS-VENTE AUTOMOBILE

FORMATION EN ALTERNANCE AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DU GNFA

DES FORMATIONS EN ALTERNANCE PARTOUT EN FRANCE

LE STATUT DE VOTRE ALTERNANT

Votre alternant est considéré comme salarié en formation. Cette formation peut être suivie sous différents types de contrats :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

L'OBTENTION DU TITRE

Il permet d'accéder à la qualification professionnelle de « **technicien expert après-vente automobile** » échelon 12 de la convention collective des Services de l'Automobile. Nomenclature du niveau de qualification : **Niveau 5***

VALIDATION DE LA FORMATION

Contrôle continu et examen final devant un jury de professionnels

5 études de cas

(de 1 ou 2h chacune),
dont 1 nationale

5 épreuves pratiques

(de 30min ou 2h chacune)
1 oral devant jury de 30min

EN CAS D'ÉCHEC

Attestation de réussite aux blocs de compétences acquis valable 5 ans pour retenter une fois en candidat libre..

LE COÛT DE LA FORMATION

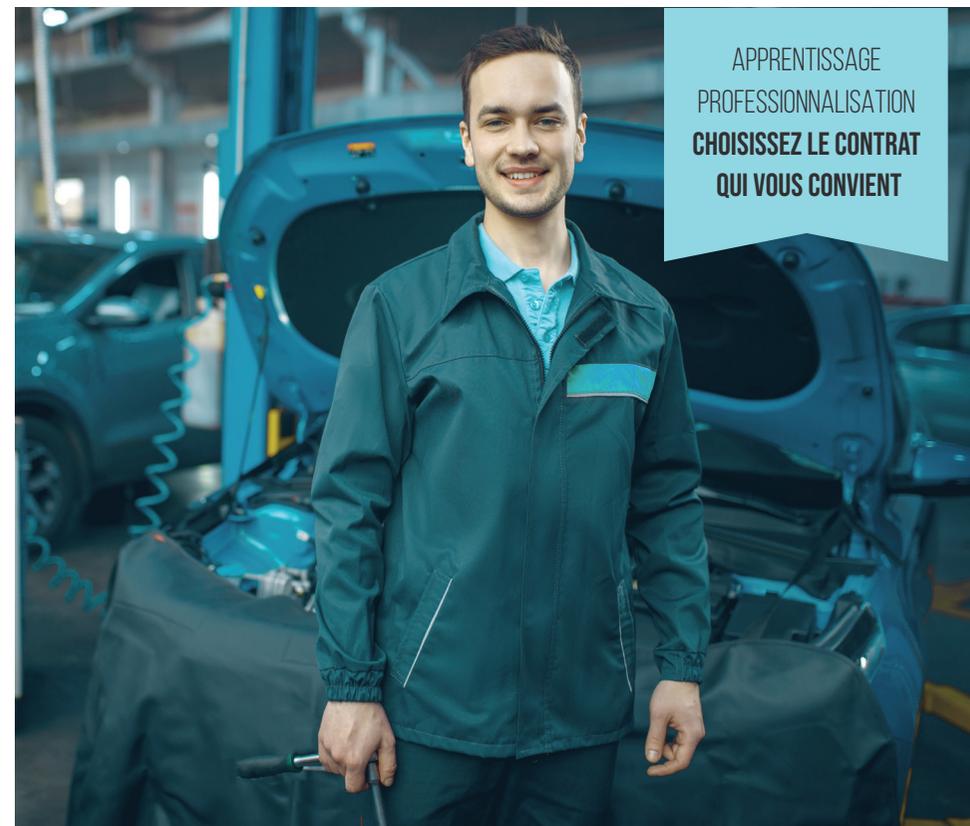
Pour les alternants en contrat d'apprentissage, le coût contrat est celui défini par France Compétences. Pour les alternants en contrat de professionnalisation ou contrat de reconversion PROA, le coût horaire est de 25 €

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Consultez le site www.gnfa-auto.fr ou scannez le QR Code.



* Selon le RNCP / FRANCE COMPÉTENCES



APPRENTISSAGE
PROFESSIONNALISATION
**CHOISISSEZ LE CONTRAT
QUI VOUS CONVIENT**



GNFA-AUTO.FR



LA MISSION DE TECHNICIEN·NE EXPERT·E APRÈS-VENTE AUTOMOBILE

Vous recherchez un collaborateur passionné par l'automobile, avec de bonnes capacités de raisonnement, aimant l'électronique et le travail de précision. Au cours de la formation, il apprendra à intervenir dans le **diagnostic des dysfonctionnement des systèmes embarqués** (Lidar, climatisation, pompe à chaleur, navigation et caméra...), et **différentes motorisations** (thermique, hybride et électrique). Selon son expérience, la taille de la structure dans laquelle il travaille, il pourra intervenir aussi dans la **maintenance et le conseil client**. Expert qui doit maîtriser un ensemble de savoirs et savoir-faire allant de la dépollution aux Interfaces Homme-Machine, il occupe un **poste clé au sein des ateliers après-vente automobile**.

LA FORMATION DE TECHNICIEN·NE EXPERT·E APRÈS-VENTE AUTOMOBILE

Elle permet d'acquérir les compétences, aptitudes et connaissances du métier, dont la maîtrise est **attestée par un Titre à Finalité Professionnelle** délivré par l'ANFA au nom de la branche des Services de l'Automobile. Cette formation prépare vos collaborateurs **aux techniques professionnelles** qui lui permettront la **réalisation d'activités de :**

- Les moteurs thermiques, électriques et hybrides ainsi que les équipements périphériques,
- L'ensemble des systèmes de conduite, confort et sécurité des véhicules.

LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT



À partir de
18 ans



Motivé·e par
l'**automobile**



Titulaire du
Permis B



Passionné·e
par la technique



Diplômé·e
d'un **Bac Pro**
ou équivalent

POURQUOI FAIRE LE CHOIX DE L'ALTERNANCE ?



Formation courte de **16 mois**



84%⁽¹⁾ d'**insertion en CDI**
à l'issue de la formation



74%⁽²⁾ de **réussite** aux examens



Environ **3 semaines** en
entreprise et **1 à 2 semaines**
par mois en centre de
formation



Des formateurs **professionnels**

⁽¹⁾ ⁽²⁾ Source GNFA, 2023/2024

DURÉE DE LA FORMATION ET DOMAINES D'ENSEIGNEMENT

710 H / 16 MOIS

CONTRÔLE, DIAGNOSTIC ET MAINTENANCE

- Diagnostic, contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution essence/diesel
- Diagnostic et remise en état des systèmes à gestion électronique/multiplexée
- Diagnostic des systèmes mécaniques
- Diagnostic et intervention sur les systèmes de motorisation alternative VE/VH et GPLc/GNV
- Maintenance des systèmes mécaniques

665 H
• • • •

CONSEILS ET APPUI TECHNIQUE AUPRÈS DU CLIENT ET DU RÉCEPTIONNAIRE

- Collecter les informations techniques
- Expliquer et argumenter une solution technique

14 H
• • • •

TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE ET CONNAISSANCES TECHNIQUES

- Intégrer un nouvel arrivant
- Faciliter l'apprentissage en milieu de travail
- Identifier des besoins en formation technique
- Animer une formation technique

21 H
• • • •

PRÉPARATION À L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

10 H
• • • •